



## Communiqué de presse

### **Concours *Grand Paris du logement* : PERL remporte le prix « Commercialisation et Financement », sous le patronage du Conseil des Professionnels du Logement et de l'Habitat en Île-de-France**

La société PERL (Pierre Epargne Retraite Logement), le concepteur de l'Usufruit locatif social, lauréate du concours *les grands paris du logement*, organisé par l'UCI-FFB d'Île-de-France s'est vue remettre un prix pour le meilleur projet dans le domaine de la commercialisation et du financement de logements, mercredi 9 octobre, en présence de quatre cent professionnels de l'habitat, à Paris Bercy.

Paris, le 13 octobre 2008 - Après les discours de **Georges Rigaud**, Président de la FFB Île-de-France, **José-Michaël Chenu**, Président de l'UCI-FFB Île-de-France et d'**Henry Beaugiraud**, Président de l'UCI-FFB, prononcé pour introduire cette première remise des prix des trophées de l'UCI Île-de-France, **Alain Laurier**, Président Directeur Général de la société PERL a été récompensée par **Jean de Launoix**, Administrateur de l'UCI-FFB Île-de-France et **Stéphane Imowicz**, Président d'Ad Valorem, qui a souligné l'importance d'un tel dispositif à un moment où, la conjoncture est au centre des débats et la problématique, celle de la solvabilité.

La société PERL, qui avait déposé un dossier en juin dernier, parmi 16 autres sociétés, dans la catégorie « Commercialisation et Financement » a été récompensée pour son dispositif innovant, l'Usufruit locatif social, fruit d'un partenariat public/privé, au service de l'épargne retraite des ménages et du financement du logement intermédiaire et social qu'il associe. C'est au travers du programme immobilier de 58 logements aidés, monté en partenariat avec Versailles Habitat et SOGAM, « Le Champ Royal », à Versailles, que PERL s'est illustrée. (Un projet présenté dans notre communiqué de presse du 17 avril 2008).

Ce concours, placé sous le patronage du Conseil des Professionnels du Logement et de l'Habitat en Ile-de-France, créé en septembre 2007, à l'initiative du CPLH qui regroupe des organisations professionnelles - Chambre des notaires Ile-de-France, FPC Ile-de-France, UNCM, CSAB, Chambre Fnaim Ile-de-France, SNAL Ile-de-France, Froilif, CNAB, Aorif, FFB Paris région Ile-de-France, FFB région Ile-de-France - est selon ses organisateurs, en passe de devenir un prix de référence, la base d'une réflexion profonde sur la façon, dont les professionnel de l'immobilier et du bâtiment peuvent, en pratique, participer à la réalisation des 60 000 logements par an - objectif fixé par le Schéma Directeur Régional Île-de-France (SDRIF) - et créer ainsi, les conditions d'une réelle accélération des constructions et de leur qualité en Île-de-France.

L'UCI FFB Île-de-France, l'organisateur du concours, qui, rappelons-le, a pour vocation d'offrir une assistance juridique, économique, fiscale et technique relative aux activités de la construction immobilière souhaite mettre en valeur des opérations « réussies et duplicables ». Comme PERL, cinq sociétés ont été récompensées dans des catégories différentes (urbanisme et foncier, architecture, promotion immobilière, construction, commercialisation et financement, exploitation du bâtiment), selon des critères suivants : économie, service à la personne, développement durable, rapidité des opérations, intégration et innovation.

En remportant ce trophée, PERL confirme la pertinence de son positionnement auprès de la profession. Elle apporte par ailleurs la preuve de ses compétences en matière d'innovation dans le domaine de l'investissement et de la commercialisation de logements sociaux. Sa capacité permet d'aider les bailleurs sociaux à agrandir leur offre de logements et d'apporter une solution aux particuliers qui souhaitent investir dans l'immobilier tout en favorisant la mixité sociale.

Lors de la remise de son prix, **Alain Laurier**, président de la société PERL a déclaré : « *Nous nous sommes engagés avec fierté et humilité. Nous sommes très heureux de contribuer à la réalisation de logements sociaux supplémentaires en France.* »

#### **A propos de PERL**

PERL est une société indépendante, détenue par ses fondateurs et salariés.

La première opération réalisée en 1999 suivant le schéma PERL a été le fruit d'un partenariat entre **Alain Laurier**, ancien du Ministère de l'équipement, passé par la promotion immobilière et **Frédéric Goulet**, spécialiste du financement de projets faisant intervenir des particuliers.

En créant le schéma d'Usufruit locatif social, PERL a voulu répondre de manière opérationnelle aux questions que se posaient les bailleurs sociaux et les collectivités locales, notamment en fonction de leur territoire, de leur situation financière et de la gestion de leur patrimoine.

PERL répond aujourd'hui à une demande en forte croissance.

[www.perl.fr](http://www.perl.fr)

#### **Contacts presse**

Cap & Cime  
8, rue Royale  
75008 Paris  
01.44.50.50.57  
agence@capetcime.fr

---

---